

Réponse à la question orale de Mme. Diana Nikolic

Madame la Cheffe de groupe,

Les discussions ont été menées pour l'essentiel par Gilles Forêt et Roland Léonard avec la Région Wallonne.

Comme vous le savez, il s'agit d'un dossier piloté par la Région wallonne et l'OTW.

Le collège communal a d'ailleurs fait part d'un certain nombre d'observations aux interlocuteurs régionaux, qu'il est impossible de synthétiser en 1 minute.

Je me limiterai à en citer 2 :

- La nécessité de tenir compte des retards dans le chantier du tram avant de lancer de nouveaux travaux d'envergure. Cela répond en partie à votre question sur les délais : ceux-ci ne sont pas encore arrêtés.
- La nécessité de concevoir la ligne B1 dans l'optique de la convertir à terme en ligne 2 du tram.

L'étude d'incidences est en cours. Selon ses conclusions et recommandations, le projet devra être adapté et faire l'objet, outre une demande de permis en bonne et due forme, d'un planning précis.